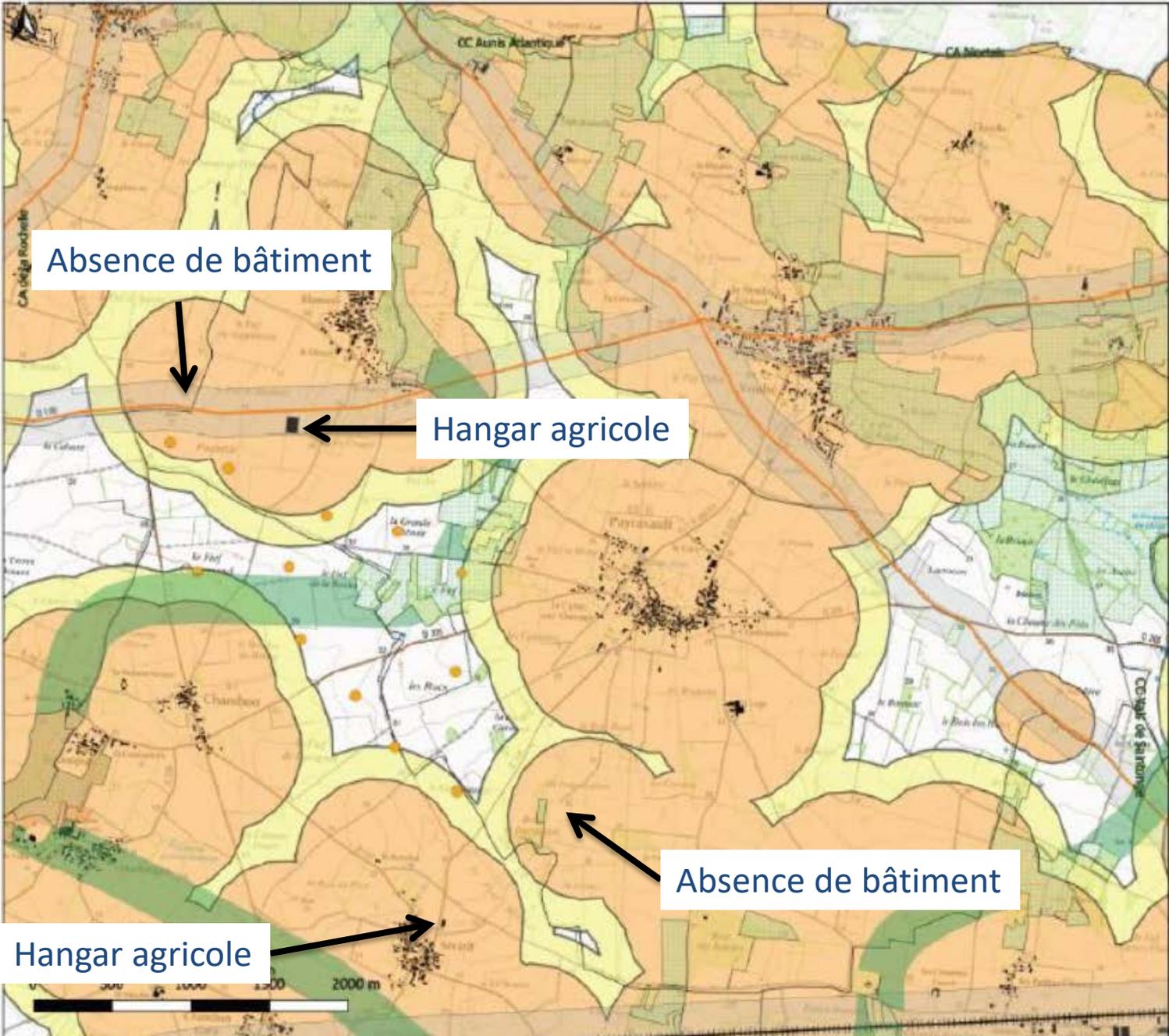


Éléments de réponse à la présentation de la CC Aunis Sud:



Les zones tampon de 500m et 700m sont fausses:



Evaluation du potentiel éolien de la Communauté de Communes Aunis Sud

Commune de Puyravault

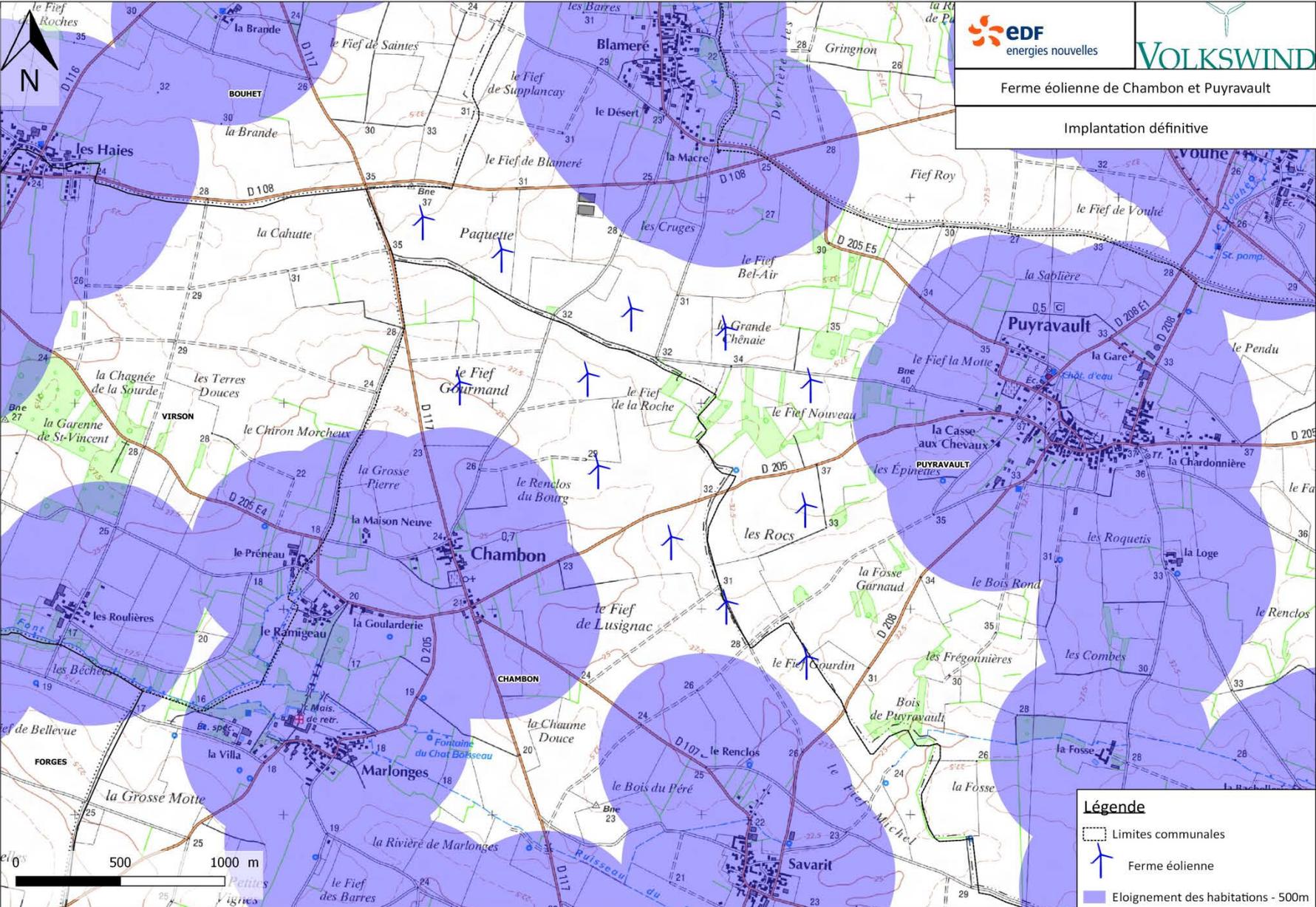
- Mât d'éolienne**
 - Autorisé
 - En cours d'instruction
 - En fonctionnement
 - Refusé
- Infrastructures**
 - Route principale
 - Eloignement de 150m aux routes principales
 - Fuseau de l'autoroute A381
 - Voies ferrées
 - Eloignement de 300m aux voies ferrées
- Bâtiments**
 - Bât
 - Zone tampon de 500m autour des habitations et 250m autour des bâtiments non-résidentiels
 - Zone tampon de 700m autour des habitations
- Contraintes environnement et patrimoine**
 - Contraintes réglementaires relatives au patrimoine naturel et bâti
 - Réservoirs de biodiversité
 - Corridors écologiques



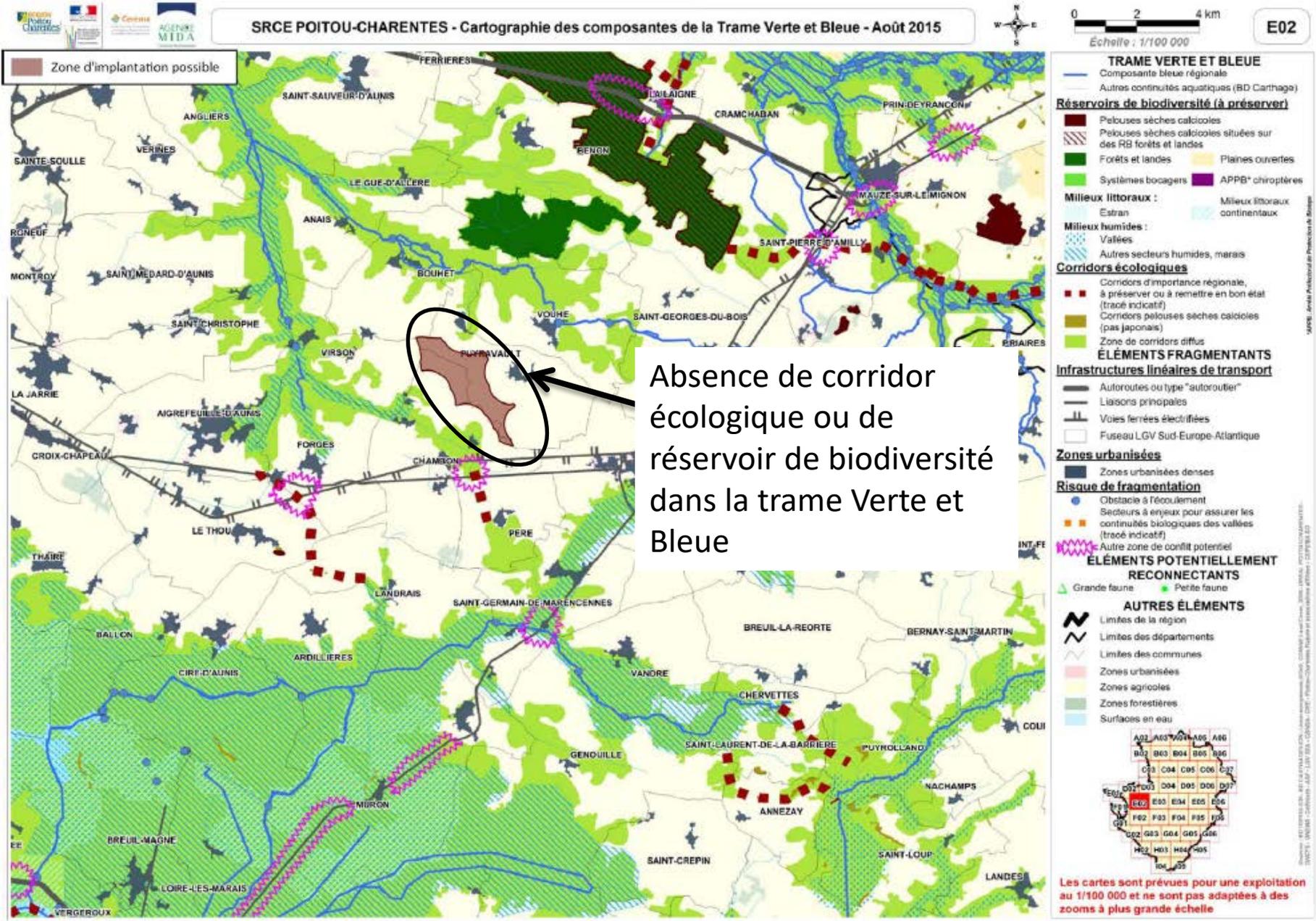
08/112018

Source : IGN et Even Conseil

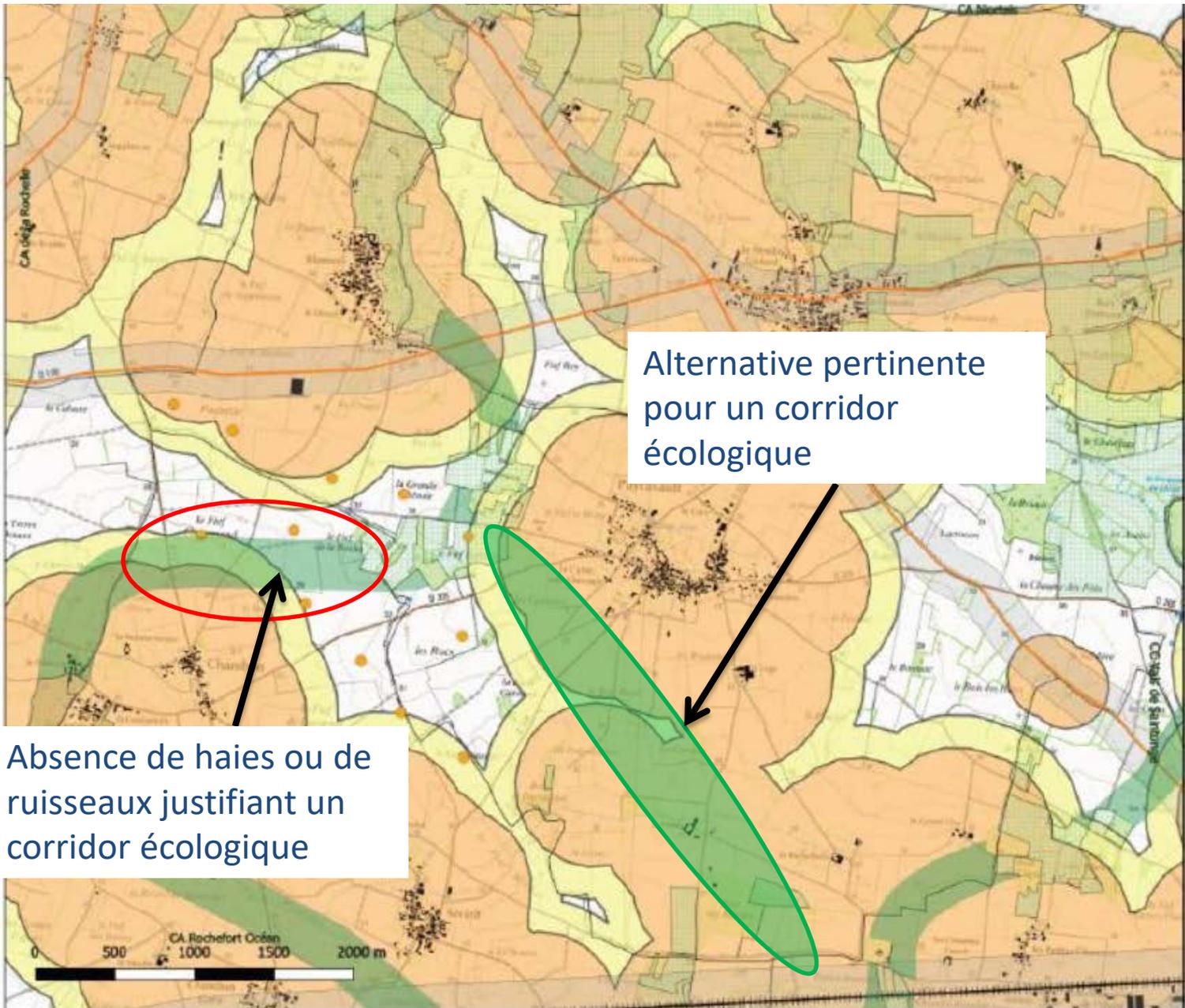
L'habitation la plus proche (650m) est un bâtiment isolé. **Le projet va bien au-delà des exigences réglementaires (500m).** Carte réelle des zones tampon de 500m:



La trame Verte et Bleue existante au moment du dépôt du projet a été prise en compte:



Il n'existe aucun corridor écologique traversant la zone de projet, ou de haies présentes sur site pouvant justifier la création d'un corridor à cet endroit:



Alternative pertinente pour un corridor écologique

Absence de haies ou de ruisseaux justifiant un corridor écologique

de Communes Aunis Sud

Commune de Puyravault

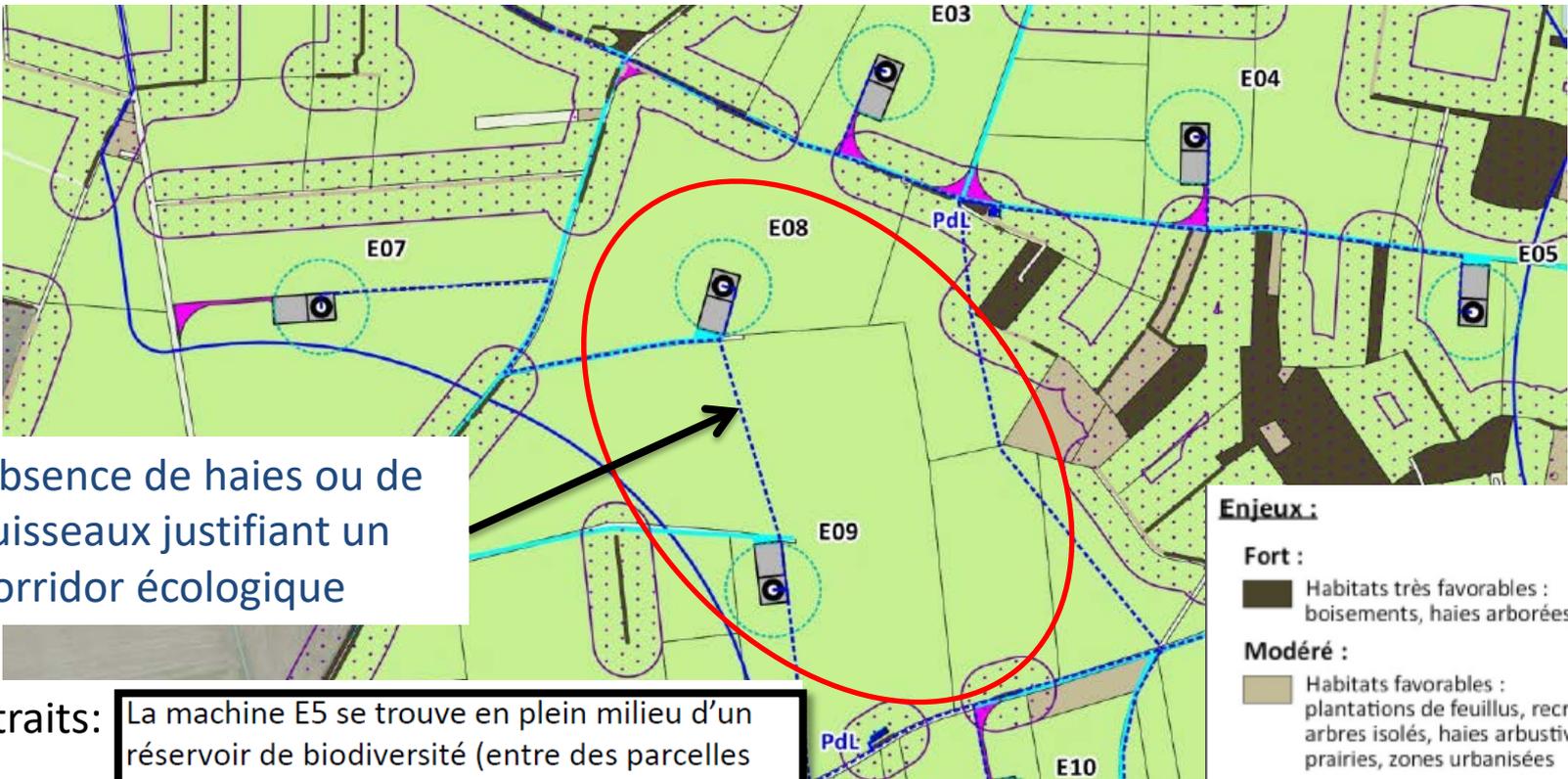
- Mât d'éolienne
 - Autorisé
 - En cours d'instruction
 - En fonctionnement
 - Refusé
- Infrastructures
 - Route principale
 - Eloignement de 150m aux routes principales
 - Fuseau de l'autoroute A381
 - Voies ferrées
 - Eloignement de 200m aux voies ferrées
- Bâtiments
 - Bât
 - Zone tampon de 500m autour des habitations et 250m autour des bâtiments non-résidentiels
 - Zone tampon de 700m autour des habitations
- Contraintes environnement et patrimoine
 - Contraintes réglementaires relatives au patrimoine naturel et bâti
 - Réservoirs de biodiversité
 - Corridors écologiques



09/112018

Source : IGN et Even Conseil

Il n'existe **aucun corridor écologique** traversant la zone de projet, ou de haies présentes sur site pouvant justifier la création d'un corridor à cet endroit:



Absence de haies ou de ruisseaux justifiant un corridor écologique

Extraits: La machine E5 se trouve en plein milieu d'un réservoir de biodiversité (entre des parcelles boisées) composante de la trame verte et bleue du PLUiH, et la machine E4 en est proche

→ E05 si situe à 114m des haies. Suite aux études écologiques et grâce aux mesures de bridage, celle-ci aura très peu d'impacts sur la biodiversité.

Les machines E7, E8 et E9 se trouvent tout à côté d'un couloir écologique de la TVB

→ E07, E08 et E09 se trouvent en plein champ. E08 et E09 sont situées à plus de 200 m des haies.

Enjeux:

- Fort :**
 - Habitats très favorables : boisements, haies arborées, bassins
- Modéré :**
 - Habitats favorables : plantations de feuillus, rechrûs, coupes forestières, arbres isolés, haies arbustives, vergers, friches, prairies, zones urbanisées
- Modéré à faible :**
 - Habitats assez favorables : fossés, bandes enherbées, routes / chemins, haies buissonnantes, prairies artificielles, vignes
- Faible à nul :**
 - Habitats peu ou pas favorables : cultures

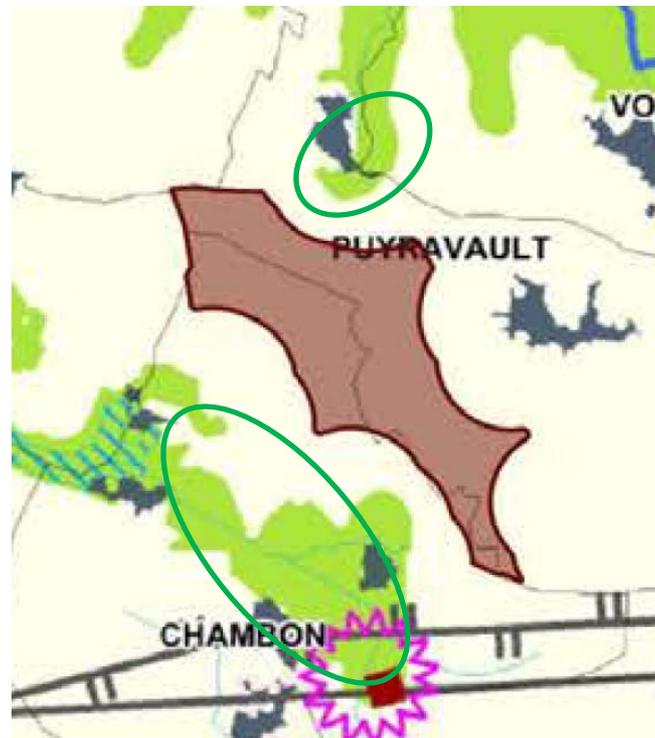
Recommandations d'éloignement des éoliennes par rapport aux boisements et secteurs à enjeux

- Zone tampon de 50 mètres autour des habitats de fort enjeu, des haies arbustives et des arbres isolés

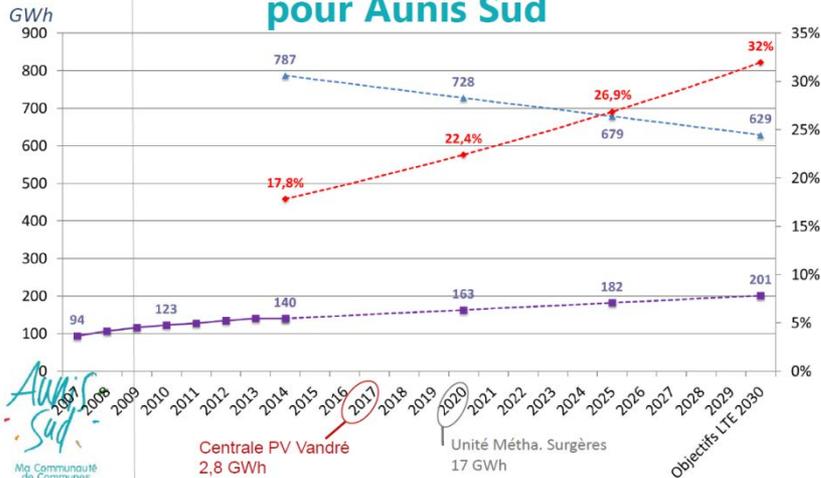
Les mesures du projet prévoient la création de :

- 700 m de haies
- 1,2 ha de bandes enherbées

Ces haies peuvent tout à fait rentrer dans les zones de corridors écologiques de la trame verte et bleue existante, notamment le long du ruisseau de Péré ou à proximité de Blaméré.



Pour mémoire, les objectifs de la Loi TEPCV pour Aunis Sud



La CC peut choisir de faire le minimum légal afin de respecter ses objectifs

Ou

S'engager en faveur de l'avenir :

- En visant la neutralité et l'autonomie énergétique.
- En ayant un approvisionnement local décentralisé.
- En optimisant la richesse de son territoire.
- En favorisant l'activité et l'emploi.